

# ÉLECTION

## aux Commissions Consultatives Paritaires

### Décembre 2022



Début décembre et jusqu'au 8 décembre, vous allez élire vos représentant·e·s aux Commissions Consultatives Paritaires. Ce rendez-vous est un évènement majeur pour la vie démocratique des établissements.

En votant pour la CGT, vous exprimez le choix d'un vote d'actions, de revendications et d'avancées sociales. Avec vous, pour vous, dans l'intérêt de tous les personnels et les usager·e·s, les élu·e·s CGT s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail et de vie, de rémunération et de carrière, d'accès aux formations et aux droits de tou·te·s !

La CGT est la première organisation syndicale dans la Fonction publique hospitalière. Elle porte des exigences en matière d'emplois et de service public.

La CCP (Commission Consultative Paritaire) est une instance départementale pour les agent·e·s contractuel·le·s de droit public de la Fonction publique hospitalière.

Les CCP, ce sont pour chacun.e le moyen d'être représenté.e et défendu.e par des professionnel·le·s de sa catégorie, de son grade. Elles constituent un rempart contre les décisions de l'Administration. En désignant la CGT comme la principale force syndicale, vous vous donnerez de nouveaux moyens d'intervention pour vous faire entendre. Vous adresserez aussi un message clair au gouvernement qui n'a cessé de mépriser les personnels et d'ignorer leurs revendications.

Seul·e·s les agent·e·s en CDI ou CDD, depuis au moins 2 mois, sont concerné·e·s par les CCP. Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives aux :

- Licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai.
- Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
- Non-renouvellements des contrats des personnes investies d'un mandat syndical.
- Motifs qui empêchent le reclassement de l'agent.e.
- Examens des demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

En choisissant la liste cgt, nous nous donnons davantage de force pour garantir les droits contractuels individuels, lutter contre la précarité et gagner de nouveaux droits au niveau national.

**Nous revendiquons :**

- La réalisation d'un plan de titularisation et de déprécarisation à la hauteur des enjeux (la CGT revendique la stagiairisation de tou·te·s s les contractuel·le·s).
- La création massive d'emplois statutaires à la hauteur des besoins dans nos professions.
- La création des cadres d'emplois nécessaires pour les missions nouvelles.
- La revendication pour les 32 heures.
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle.
- L'accès pour toutes et tous à la Fonction publique sans condition de nationalité.
- Une négociation salariale collective.
- La stagiairisation et titularisation de tou·te·s les contractuel·le·s.
- L'obtention d'une véritable reconnaissance professionnelle.
- La garantie des déroulements de carrière équitables entre les personnels.
- Des réformes synonymes de progrès et de justice sociale.
- L'assurance de l'avenir du statut de la Fonction publique hospitalière.

Pour que vous puissiez être défendu·e·s comme les titulaires à la CCP départementale, votez CGT !

**Avec vous, pour vous, vos élu·e·s CGT s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail de tou·te·s ! Des élu·e·s utiles, efficaces, engagé·e·s pour vous et avec vous.**



**Les candidat·e·s CGT à la CCP sont avant tout vos collègues !**